

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
outre-mer

**Décision n° 42363 du 11 octobre 2019 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie**

NOR : INTJ1926785S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 42362 du 11 octobre 2019 (NOR : INTJ1926784S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2019:

Boisadan Pascal NIGEND : 131 982

Pfau Ludovic NIGEND : 145 360

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2019:

Dusart Alban NIGEND : 164 837

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve
le 1^{er} décembre 2019:

Pallas Johana NIGEND : 318 505

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 octobre 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie outre-mer,
J.-M. DESCoux*